



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12101
18 juin 1976
ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME DATE DU 18 JUIN 1976 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL LA FLAMBEE DE VIOLENCES QUI SE MANIFESTE ACTUELLEMENT A SOWETO ET DANS PLUSIEURS POINTS DE L'AFRIQUE DU SUD N'EST QUE LA CONSEQUENCE LOGIQUE ET INELUCTABLE DE LA VIOLENCE LEGALE EXERCEE DEPUIS DES DECENNIES PAR LA MINORITE BLANCHE SUR LA MAJORITE NOIRE DE CE PAYS. L'INTENSITE MEME DES MANIFESTATIONS DE LA POPULATION AFRICAINE DEMONTRE AU MONDE ENTIER LA PROFONDEUR DU DESESPoir DES MASSES AFRICAINES DEVANT DES LOIS INIQUES QUI ESSAIENT NON SEULEMENT DE PERPETUER LE POUVOIR BLANC DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET ECONOMIQUE MAIS AUSSI D'ALIENER CULTURELLEMENT LES AFRICAINS EN LEUR IMPOSANT UN MODE DE PENSEE COMPLETEMENT ETRANGER A LEUR PROPRE CULTURE DEVANT LA REPRESSION FEROCe QUI S'ABAT SUR LA POPULATION AFRICAINE REVOLTEE.

LE CONSEIL SUPREME DE LA REVOLUTION, LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE MALGACHES DENONCENT LES ACTES SAUVAGES ET CRIMINELS PERPETRES PAR LA MINORITE BLANCHE D'AFRIQUE DU SUD QUI RISQUENT DE DEPASSER EN HORREUR ET EN DEFI A L'OPINION MONDIALE LE MASSACRE DE SHARPEVILLE DE 1960. EN VUE D'EVITER A TEMPS UNE GUERRE GENERALISEE EN AFRIQUE AUSTRALE JE VOUS DEMANDE INSTAMMENT DE BIEN VOULOIR : 1) CONVOQUER D'URGENCE LE CONSEIL DE SECURITE; 2) EXIGER DE TOUTES LES NATIONS ET PLUS PARTICULIEREMENT DES PAYS DEVELOPPES L'APPLICATION DES RESOLUTIONS PERTINENTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE SECURITE, A SAVOIR L'ARRET IMMEDIAT ET INCONDITIONNEL DE TOUTE AIDE ECONOMIQUE ET MILITAIRE A L'AFRIQUE DU SUD.

Didier RATSIRAKA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

